



Echéancier 2022-2023

PROVISIONS FRAIS D'ARBITRAGE CHAMPIONNATS SENIORS

Le 15 octobre 2022

D1	D2	D3	D4	Futsal D1	Futsal D2	Féminines
580€	210€	180€	150€	250€	200€	100€

Le 15 janvier 2023

D1	D2	D3	D4	Futsal D1	Futsal D2	Féminines
580€	210€	180€	150€	250€	200€	100€

Le 15 avril 2023

D1	D2	D3	D4	Futsal D1	Futsal D2	Féminines
700€	290€	230€	150€	250€	200€	100€

=====

1 860€	710€	590€	450€	750€	600€	300€
--------	------	------	------	------	------	------

Pour la catégorie D5, pas de prélèvement SEPA sur les comptes bancaires des clubs en raison du peu de présence d'arbitres dans cette catégorie.

Les montants réels des indemnités seront débités des comptes clubs et seront à régler lors des relevés trimestriels via FOOTCLUBS.

Idem pour les frais des compétitions Jeunes, Women Futsal, Futsal Jeunes et pour les frais de toutes les coupes District (Rappel coupes : Frais divisés par moitié aux deux clubs en présence).

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 – Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr - flandres.fff.fr

Antenne locale du DISTRICT
Route de Bierne – ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx

comptabilite@flandres.fff.fr